



COMMISSION DES ARBITRES

Procès-verbal n°3

(mis en ligne le 28-09-2026)

Réunion du :	Vendredi 25 septembre 2026
Responsable de séance :	Mr Lionel D'ANTONIO
Secrétaire de la séance :	Mr Fabrice BOSCO
Pôle Formation :	Mr Nabil MARESNI - Mr Aimé BOUWE - Mr Fabrice BOSCO - Mr Taj Alarab AOURARH - Mr Aimé BOUWE - Mr Lyes KERBA - Mme Solenne MOCKBEL - Mr Houdeyfa JOLY
Présents :	Mr Frédéric RUIZ
Visio-conférence :	RAS
Absents Excusés :	Mr Sébastien PICCO - Mr Michel D'ANTONIO - Mr Éric GUERIN - Mr Philippe MOUDERY - Mr Claude BARBARA - Mr Christian POTARD - Mr Thierry BUTTEGEG - Mr Maxime ZOUAIN - Mr Éric DANTZER - Mr Franck SAYAG - Mr Gérard FRANTZ - Mr Pierre SCHIANO - Mr Nicolas AZZOPARDI - Mr Sid Ahmed FIDOUH - Mr André SCHIANO - Mr Alain TAXIL - Mr Lotfi MASTOUR - Mr Cédric HELLEBOID
A titre consultatif :	Mme Adèle CRETON (Responsable juridique)

MODALITES D'APPEL D'UNE DECISION DE LA COMMISSION DES ARBITRES

1. Les décisions non disciplinaires du District de Provence peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **60 euros**.

PÔLE FORMATION

1 - FIA :

- Ecole d'arbitrage - FIA 2026 – 2027

Le calendrier a été établi et mis en ligne sur le site de l'IR2F

Inscription sur le site de la Ligue Méditerranée => IR2F (Institut de Formation) => Nos Formations – ARBITRES => Formation initiale d'Arbitre.

Vous accédez aux dates et lieux de formations. Une fois le choix effectué cliquer sur :

INSCRIPTIONS

JE M'INSCRIS !

LE CLUB M'INSCRIT !

- **FIA FUTSAL :**

Dans le cadre du déploiement de la pratique du futsal, la Ligue Méditerranée met en place une FIA Futsal qui se déroulera du **lundi 26 au mercredi 28 octobre 2026 au sein de l'UFR STAPS de LA GARDE (83).**

Nous vous invitons à communiquer à vos arbitres le lien menant à l'inscription : <https://lmffc.fr/formation/formation-initiale-darbitre-futsal/>

2 - Examen d'accès à la Ligue :

Saison 2026-2027 :

Le pôle formation, sous l'égide du Président de CDA, après étude des notes obtenues lors des tests techniques de rentrée a arrêté une première sélection pour l'accès aux cours.

Les convocations à la réunion d'information du samedi 3 octobre 2026 de 9h à 12h ont été envoyées par mail. Les jeunes arbitres devront obligatoirement être accompagnés d'un tuteur légal ou d'un représentant de leur club.

3 – Recyclage arbitres :

La première séance de recyclage arbitre a eu lieu le samedi 19/09/26 au District de Provence. Cette séance a permis d'aller plus en profondeur sur les modifications des lois du jeu 2026, d'éclaircir des points de règlement ainsi qu'un rappel des bonnes pratiques. L'animation a été assurée par Mr BOSCO Fabrice, Mr Aimé BOUWE et Mr RUIZ Frédéric.

Cette séance a été précédée du 1^{er} rattrapage des test techniques pour les candidats ayant eu moins de 10/20.

Les séances suivantes seront programmées comme suit :

De 8h30 à 10h00 puis de 10h30 à 12h par groupe de 20 arbitres toutes catégories confondues.

Pour les premières séances, les arbitres n'ayant satisfait à la note minimale de 10/20 au test technique se verront convoqués à pour rattrapage du test de 9h à 10h et enchaîneront à 10h30 par le recyclage du 2^{ème} groupe.

Pour les arbitres n'étant disponibles que le dimanche, des séances aux heures de matchs seront prévues le matin et l'après-midi afin que tous aient accès aux informations nécessaires à l'application des règles et la bonne tenue de nos divers championnats.

ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

1 - Impayés :

Il est rappelé aux arbitres de remplir toutes les rubriques des fiches d'impayé ou de frais 2026-2027 (format Word, PDF, papier). Les documents incomplets **ne seront pas traités**. Tous les formulaires 2026-2027 (format Word, PDF, papier) doivent être transmis par courrier, e-mail ou déposés au secrétariat du District ou à la CDA. Les « screen shot », photos et autres formats inexploitablement seront retournés et/ou non traités.

2 – Convocation arbitre CDA :

- RAS

3 – Rapports manquants et/ou non transmis au secrétariats :

- U13 NIVEAU 1_79438535– MEYREUIL USM / FCCB CARRY SAUSSET en date du 12.09.2026 – pas de rapport
- U15 R MGFC _ AS FONTONNES ANTIBES du 13 septembre 2026 - pas de rapport
- ROGNAC BERRE U13 CRIT 79436479 match arrêté pas de rapport
- AS GEMENOS O. CABRIES CALAS U13CRIT 79436477 – non transmis
- SC CAYOLLE US MICHELIS U14D3 79517795 – non transmis
- ASC PEYPIN O. PEYNIER U17D2 79512923 – non transmis
- US VENELLES FC ETOILE HUVEAUNE U16D2 79514101 – non transmis
- FC ETOILE HUVEAUNE SC VITROLLES U19D1 79380156 – non transmis
- ASM ST LOUP US TRETS U19D1 79379980 – non transmis
- MGCB SC MONTRE BONNEVEINE U15D1 79515742 pas de rapport

4 - Rencontres absences injustifiés :

- RAS

5 – Règlement intérieur et annexe des tests physiques :

La dernière mise à jour du règlement intérieur est en cours de vérification auprès du service juridique, il sera transmis pour approbation au prochain Comité Directeur pour une entrée en vigueur immédiate.

La réactualisation de l'annexe du règlement intérieur avec les descriptifs des divers tests physiques (SDS, CODA, ARIET, SPRINT) régissant les réussites et les échecs est en cours de mise à jour avec les nouveaux standards. Les nouveaux tests seront soumis aux Membres de la CDA qui après validation transmettront le nouveau document auprès du service juridique qui, après vérification, sera transmis pour approbation au Comité Directeur pour une entrée en vigueur pour les tests hivernaux.

DMA 2026 – 2027 - Dossier Médical Arbitre

Tous les DMA transmis depuis le 05/09/26 doivent être récupérés à la CDA ou au secrétariat après avoir informé la CDA qui le mettra à disposition à l'accueil.

Pour la validation des dossiers retardataires, il faudra suivre la procédure ci-dessous.

Coordonnées du médecin Fédéral :

Docteur Eric BOURACHAU
1 rue Salvador ALLENDE
13500 MARTIGUES

04 42 35 42 09

- 1 – Prendre RDV par téléphone.
- 2 – Envoyer votre DMA par voie postale accompagné d'une enveloppe affranchie avec l'adresse du District « A l'attention de la CDA » ou à votre adresse personnelle pour le retour du DMA.
- 3 - Transmettre le DMA original à la CDA ou l'accord écrit de validation du DMA par le médecin Fédéral.
- 4 – Dès réception, la CDA mettra à jour la fiche arbitre dans le logiciel dédié.
- 5 – Activation de la licence par la Ligue Méditerranée à j+1 ouvré.

TESTS PHYSIQUES ET TECHNIQUES

Tests de rentrée 2026 :

Les tests de rentrée des arbitres du District de Provence se sont tenus sur 3 dates pour un total accueilli de 208.

Les tests physiques se sont déroulés sur le complexe sportif Emile Paray et les tests techniques dans le centre de loisirs Nelson MANDELA à Gignac la Nerthe ils ont été suivis d'une collation offerte par le District de Provence et la CDA. L'assemblée générale s'est quant à elle tenue au siège de la Ligue Méditerranée.

Le samedi 29/08/26

- Arbitres présents : 128
- Test technique : 124 dont 25 échecs
- Test physique : 123 dont 39 échecs
- AG : 117 – 11 excusés

Le samedi 05/09/26

A noté que des arbitres en échecs sur la séance du 29/08 se sont représentés et ont réussi.

- Arbitres présents : 91
- Test technique : 79 dont 26 échecs
- Test physique : 91 dont 22 échecs
- AG : 65 – 26 excusés

Le mercredi 23/09/26

A noté que des arbitres en échecs sur les séances du 29/08 et du 05/09 se sont représentés et ont réussi.

- Arbitres présents : 25
- Test technique : 1
- Test physique : 24 dont 1 échec

Au total la CDA à accueilli

- Test technique : 204 - les rattrapages sont en cours – CF POLE FORMATION – 3 – Recyclage arbitres
- Test physique : 238 – 1 échec

DESIGNATION ARBITRE SAISON 2026/2027

Rappel :

Pour les tours de **Coupe de Provence**, quelle que soit la catégorie, des arbitres centraux et assistants sont systématiquement désignés et à charge du club recevant et à régler directement aux arbitres et délégués le jour de la rencontre.

A - Récapitulatif arbitre(s) **automatiquement désigné(s)** en championnat avec défraiement par le club recevant le jour de la rencontre directement aux arbitres :

- U13 Critérium phase à 8 - 1 arbitre et phase à 11 - 3 arbitres
- U13 Niveau 1 phase à 8 et phase à 11 - 1 arbitre
- U12 Critérium phase à 8 et phase à 11 - 1 arbitre
- U14 D1 & D2 - 1 arbitre
- U15 D1 & D2 - 1 arbitre
- U16 D1 - 1 arbitre
- U17 D1 - 1 arbitre et pour les 5 dernières journées - 3 arbitres
- U15 F à 8 et à 11 - 1 arbitre
- U18F à 8 et à 11 - 1 arbitre
- Féminines à 8 Seniors - 1 arbitre
- U19 D1 & D2 - 3 arbitres

B - Rencontres prélevées sur le compte club où aucun défraiement n'est à verser aux arbitres le jour des rencontres de championnat sont les suivantes :

- Seniors D1 & D2 - 3 arbitres et 1 délégué
- Seniors D3 - 3 arbitres
- Féminines Seniors à 11 - 3 arbitres

DEMANDE ARBITRE SAISON 2026/2027

Dans tous les cas, toute demande d'arbitre faisant doublon sur une rencontre, le club visité devra alors s'acquitter du défraiement de l'arbitre central, et, s'il n'est pas prévu d'arbitres assistants et qu'ils sont demandés ce sera au club visiteur (s'il en a fait la demande) de s'acquitter du défraiement.

La CDA fera tout son possible pour satisfaire ces demandes et désigner les arbitres, toujours selon les disponibilités.

Pour les tours de Coupe de Provence, quelle que soit la catégorie, des arbitres centraux et assistants sont systématiquement désignés et à charge du club recevant.

Demande d'arbitre ponctuelle :

Pour la prise en compte de(s) demande(s) d'arbitre(s) nous vous invitons à respecter le protocole ci-dessous.

Toute demande d'arbitre(s) -même tardive- doit être effectuée exclusivement avec l'adresse e-mail officielle du club à **arbitres@provence.fff.fr** afin de retrouver la demande en cas de litige ou contestation ultérieure.

L'imprimé de demande d'arbitre ponctuelle (Central et/ou Assistants) se trouve sur le site du District de Provence dans la rubrique :

ARBITRAGE => DOCUMENTS ARBITRES => Demande d'Arbitre.

Dans tous les cas, **le numéro de la rencontre** doit apparaître clairement afin d'éviter toute erreur.

Demande d'arbitre annuelle :

Nous rappelons que, dans le cas d'un club ayant fait une demande annuelle, elle sera prise en compte qu'avec la mention « **pour les rencontres à domicile comme à l'extérieur** », et ce, dans un souci d'équité sportive.

Nous vous rappelons également que même en cas de demande annuelle, si une double demande est effectuée, ce sera le club qui reçoit de s'acquitter du défraiement de l'arbitre.

Demandes d'arbitres :

AS CHARLEVALOISE - ENSUS LA REDONNE - AS MAZARGUES - UGA ARDZIV - FC DE L'ETOILE ET DE L'HUVEAUNE - FC LANCONNAIS – MSO - SC LA CAYOLLE - MGCB FC - ES FOS

HOMMAGE

C'est avec une immense tristesse nous apprenons le décès de Monsieur TIR Sofiane. Sofiane a débuté sa carrière d'arbitre au sein du District de Provence avant d'aller exercer ses talents au plus haut niveau régional pour la Ligue Méditerranée et également en tant qu'arbitre FUTSAL aux portes de la Fédération. A l'arrêt de sa carrière il est devenu délégué régional et a rejoint la CDA en qualité d'observateur afin de transmettre sa passion aux futures générations. Son aura, sa bienveillance et sa gentillesse a toujours fait l'unanimité. La CDA adresse ses plus sincères condoléances à sa famille ainsi qu'à ses proches. Repose en paix, Sofiane.

Afin de rendre hommage à Sofiane, une minute de silence sera respectée sur tous les terrains Provençaux avant chaque rencontre sur le week-end du 26 et 27 septembre 2026. Nous remercions par avance pour le soutien et pour l'hommage qui lui sera rendu sur nos terrains.

DIVERS

Remerciements :

Le SALON BEL AIR FOOT félicite Mr TERNANE Adrien sur la rencontre de U16 D2 du 13/09/26 et ayant fait preuve d'une grande pédagogie auprès des acteurs ainsi qu'une application des règlements d'une fine justesse tout en se montrant très actif et proche des actions rendant sa prestation remarquable ! Bravo à lui.

L'ASM ST LOUP transmet ses plus chaleureuses félicitations à l'ensemble des arbitres et délégués cités ci-dessous, pour la remarquable qualité de leurs prestations lors de nos deux dernières rencontres et tiens à le souligner : malgré les deux défaites, avoir particulièrement apprécié leur compétence et leur attitude tout au long de ces rencontres. Mr NGOM Ousmane, Mr GIRARD Pierre, Mr LIBESSART Jimmy, Mr BALTAYAN Bedik sur la rencontre de coupe GAMBARDELLA ainsi que Mr LIBESSART Jimmy, Mr FERNANE Aimen, Mr NGOM Ousmane, Mr NAVARO Jean Dominique, Mr PAPA Cedric sur la rencontre de championnat SENIORS D2. Compétence – Empathie – Respect : autant de qualités qui ont parfaitement caractérisé leurs prestations. Bravo et merci à eux ! Ils font véritablement honneur aux valeurs portées par la CDA et à l'image de l'arbitrage.

Départs :

La CDA remercie Monsieur NIATI Ahmed pour les services rendus en Provence et félicite son exemplarité au service de l'arbitrage provençal. La CDA lui souhaite une belle reconversion et espère que de nouveaux défis les conduiront à nouveau aux bords de nos terrains.

La CDA remercie Monsieur SAADOUDI Ali pour les services rendus en Provence et en région PACA et félicite son exemplarité et sa longévité au service de l'arbitrage provençal. La CDA lui souhaite une belle retraite d'arbitre bien méritée et espère que de nouveaux défis le conduiront à nouveau aux bords de nos terrains.

Le Président de la séance :
M. Lionel D'ANTONIO

Le Secrétaire de séance :
M. Fabrice BOSCO

